

WCC-2016-Res-038-FR

Créer un groupe de travail de l'UICN et de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) sur un réseau d'amis des aires protégées

RECONNAISSANT que la biodiversité joue un rôle vital pour la survie des êtres humains mais que selon l'Indice Planète Vivante du WWF 2015, depuis 40 ans, la population mondiale de vertébrés terrestres a diminué de près de 50% et que l'indice pour les écosystèmes d'eau douce a décliné de 76% et pourtant que la gravité et l'urgence de cette crise ne sont pas reconnues ou que le monde n'a pas été alerté ;

RECONNAISSANT AUSSI que les aires protégées jouent un rôle d'importance critique pour la conservation de la biodiversité et de la géodiversité mais qu'avec l'urbanisation et le développement industriel et agricole, les écosystèmes naturels sont continuellement détruits et dégradés ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que lorsque les écosystèmes, et en particulier les populations d'espèces sauvages auront décliné jusqu'à un point – ladite « limite inférieure de l'éco-sécurité » – où la nature ne sera plus capable de fournir des fonctions écologiques suffisantes et où les êtres humains ne pourront plus survivre et se développer sur Terre ;

RAPPELANT que la plupart des aires protégées ont une grande valeur géologique et que la Résolution 5.048, *Valoriser et conserver le patrimoine géologique par le biais du Programme de l'UICN 2013-2016* (Jeju, 2012), déclarait que la géodiversité est importante en tant que facteur naturel sous-tendant la diversité biologique, culturelle et paysagère et paramètre majeur qu'il convient de prendre en considération pour la conservation, l'évaluation et la gestion des aires protégées, et que le patrimoine géologique est une partie intégrante et inséparable du patrimoine naturel, dont les valeurs culturelles, esthétiques, paysagères, économiques et intrinsèques doivent être préservées et transmises aux générations futures ;

RAPPELANT AUSSI l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité selon lequel la couverture d'aires protégées devrait atteindre 17% de la superficie terrestre et 10% de la superficie marine d'ici à 2020 mais que même pour les aires actuellement protégées, le développement non contrôlé exerce des menaces graves, notamment avec l'utilisation de produits chimiques agricoles nocifs, l'introduction de monocultures et d'espèces exotiques ayant une forte valeur économique, la perturbation par un tourisme excessif (qui a des effets négatifs sur la survie d'espèces en danger), la chasse illégale, l'assèchement des terres, le développement de routes et de barrages qui détruisent rapidement les dernières aires protégées ;

ÉVOQUANT des exemples de succès au plan international tels que la certification Rainforest Alliance (RA) qui est largement adoptée et Bird Friendly Certification Criteria élaboré par des écologistes du Smithsonian Migratory Bird Center, le commerce équitable et les certifications de produits marins ainsi que les certifications d'huile de palme qui jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité ;

PRENANT NOTE du succès du Protected Area Friendly System (PAFS) (Réseau d'amis des aires protégées), en Chine, depuis deux ans ;

SACHANT qu'en 2015, le PAFS a mené des travaux dans 15 aires protégées couvrant plus de 40 000 km², dans lesquelles plus de 2600 membres ont conduit plus de 10 000 km de patrouille, éliminé près de 7000 collets destinés aux animaux sauvages, réduit l'utilisation de produits chimiques agricoles de plus de 18 000 kg et produit 15 articles respectueux des aires protégées, notamment du riz, du blé, des légumes sauvages, des noix, du miel, des moutons, du thé, etc., et entrepris des activités d'éducation à la conservation qui ont touché plus de 30 000 personnes ; et

NOTANT qu'il importe que la population adopte des modes de vie respectueux des aires protégées, dans le monde entier ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

DEMANDE à la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) d'envisager de créer un groupe de travail sur un « Réseau d'amis des aires protégées » pour :

- a. coordonner la coopération internationale sur la recherche théorique sur les PAFS ainsi que la pratique, des activités de promotion et de démonstration dans un contexte mondial ;
- b. promouvoir et faciliter la création de liens internationaux interindustries et interprofessions entre des organisations, individus et ressources pour approfondir la coopération et le partage de l'information ;
- c. lancer, promouvoir et soutenir activement des modes de vie durables, respectueux des aires protégées ; et
- d. restaurer et améliorer la capacité, pour l'homme et la nature, de vivre en harmonie l'un avec l'autre et de préserver effectivement et d'agrandir les aires protégées dans le monde entier.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.